

Avec DÉFI Emploi, recrutez, formez, intégrez plus facilement vos nouveaux salariés... et faites décoller votre entreprise !

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



LE PRINCIPE

DEFI Emploi est un dispositif d'OCAPIAT destiné à faciliter l'intégration des salariés dans les TPE (moins de 11 salariés) pour un CDD de 6 mois minimum ou un CDI, à temps plein. Il doit aider à rendre un emploi stable et durable dans l'entreprise pour des salariés qui n'auraient pas encore toutes les compétences requises lors de leur entrée dans l'entreprise.

- Un appui technique d'une chargée de mission pour identifier les besoins en compétences et construire le plan de formation du salarié en interne (200h)
- Un appui financier (1815€) d'OCAPIAT pour le temps consacré par l'entreprise à la formation de son salarié.

LA MISE EN OEUVRE

- 1er temps entre l'employeur et une chargée de mission emploi.
- Faire le point sur les **compétences attendues pour le poste et définir le niveau d'autonomie souhaité par l'employeur. (grille de compétences)**
- 2ème temps entre l'employeur, le salarié concerné et la chargée de mission emploi
- Faire le point sur l'autonomie du salarié par rapport aux besoins exprimés par l'employeur
- **Construction du plan individuel de formation interne**

1er
rendez-vous

Formation en
interne (200h)
+
Rendez-vous de
suivi si besoin

- RDV de bilan entre l'employeur, le salarié et la FDSEA (4 à 5 mois après)
- **Constater les résultats du plan de formation**
- Définir les besoins complémentaires éventuels de formation

Rendez-vous Bilan